



Rétractation d'une immatriculation d'une société

Par Conforoa

Bonsoir à vous toutes et tous, j'ai reçu mon Kbis et ma société commencera son existence le 1 août 2024, grace au Kbis j'ai pu avoir accès à des informations que je n'avais pas avant (tarifs fournisseurs) et qui remettent en question la viabilité de mon projet.

Puis-je me rétracter demain sur cette immatriculation ou comment puis-je faire pour l'annuler ?

Merci

Par ESP

Bienvenue

Une fois que votre société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et que vous avez reçu votre extrait Kbis, il n'existe pas de procédure de rétractation simple comme pour un contrat de consommation. Cependant, il est possible de procéder à la dissolution anticipée de votre société.

Par Conforoa

Merci ESP pour votre réponse, je suis vraiment en souffrance depuis 2 jours sans savoir quoi faire.